

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 15 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Voinsles, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Voinsles, en séance publique, sous la présidence de M. HUSSON, Maire.

Présents : Claude BRUNIER, Alain CLOYSIL, Sophie DESWARTE, Francis EDOUARD, Olivier HUSSON, Martine LAFORGE, Maryline MENUZ, Evelyne RIETSCH, Frantz LALANDE, Etienne BEAUGRAND, Laurent MAUGENEST

Absents excusés : Alexandre EDOUARD, pouvoir à Francis EDOUARD ;
Valérie STRUB, pouvoir à Alain CLOYSIL
William BARRE, Mathieu NICOURT

Secrétaire de séance : Evelyne RIETSCH
Secrétaire administrative : Farida MONTAIGU-LANCELIN

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé.

SEANCE DU 15 JANVIER 2019

- 1. Communauté de Communes du Val Briard - Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) sur les compétences transférées au 1er janvier 2018 – Approbation**
Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, votent à l'unanimité l'adoption du rapport de la CLECT.
- 2. Groupement d'intérêt public ID 77 (Ingénierie Départementale) – Adhésion**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention à la condition expresse que l'adhésion de la commune de Voinsles ne soit pas cumulée avec l'adhésion de la Communauté de Communes du Val Briard à ce même groupement.
- 3. Suppression du poste d'agent administratif à mi-temps**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide, de supprimer le poste d'agent territorial à mi-temps.
- 4. Création d'un poste d'agent administratif à temps plein**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide, de créer un poste d'agent territorial à temps complet.
- 5. Demande de dégrèvement sur la taxe foncière non bâti – Jeune agriculteur**
Ce point a été retiré de l'ordre jour.
- 6. Exonération de la taxe d'aménagement - Construction d'abri de jardin**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'exonérer en application de l'article L. 331-9 modifié du code de l'urbanisme, de la taxe communale d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Informations diverses / Affaires diverses

- Opération « 3000 ballons »
34 lampes à mercure ont été changées dans le village, comme prévu. Il conviendra, pour le prochain budget, de se questionner sur un éventuel changement des autres lampes pour raisons esthétiques ou autres.
- Une campagne d'élagage va être menée par ENEDIS prochainement dans la commune.
- Cahiers de doléances / débats publics
Les cahiers de doléances ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants ; 28 réponses ont été retournées en mairie pour transmission à l'AMR de Seine-et-Marne.

Des réunions publiques seront organisées courant du mois de février dans le cadre du Grand Débat National. Les administrés en seront informés préalablement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55

Prénom NOM	Pouvoir à	SIGNATURE
Olivier HUSSON	-	
William BARRÉ	-	Absent excusé
Etienne BEUGRAND	-	
Claude BRUNIER	-	
Alain CLOYSSIL	-	
Sophie DESWARTE	-	
Alexandre EDOUARD	Francis EDOUARD	Absent excusé
Francis EDOUARD	-	
Martine LAFORGE	-	
Frantz LALANDE	-	
Laurent MAUGENEST	-	
Maryline MENUEZ	-	
Mathieu NICOURT	-	Absent excusé
Evelyne RIETSCH	-	
Valérie STRUB	Alain CLOYSSIL	Absent excusé